



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles

N° Entreprise : 473841139

GEPL - Règlement du Critérium SCOLAIRES - JUNIORS 2019

Le Critérium est une épreuve sur base de qualifications, permettant de récompenser les scolaires et les juniors évoluant sur la hauteur de 100 cm.

Il est réservé aux cavaliers de 10 à 18 ans (du début de l'année de leur 10^{ème} anniversaire jusqu'à la fin de l'année de leur 18^{ème} anniversaire) ou dès 8 ans s'ils montent des poneys (anniversaire dans l'année).

Le Critérium est ouvert à tout cavalier scolaire ou junior détenteur d'une licence J03 à J08 de choix GEPL/ORV ou assimilée, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL/ORV et aux montures immatriculées à la FRBSE.

Sont qualifiés pour le Critérium Scolaires-Juniors :

- les 30 premières paires cavalier/cheval répondant aux critères ci-dessus, en ordre de classement dans le challenge 100 cm Open.
- les 15 premières paires répondant aux critères ci-dessus, en ordre de classement dans le challenge 100 cm P.

Si le nombre de paires qualifiables dans une de ces catégories n'est pas atteint, la sélection dans l'autre catégorie sera majorée pour atteindre le nombre de 45 paires qualifiées au total.

Chaque cavalier participera avec un maximum de trois montures à la finale.

La finale est organisée dans le cadre d'un concours GEPL indoor de fin de saison.

Type d'épreuve : BA 2 manches (273.3.1) ou BA BAC (238.2.2)

Inscriptions : Selon les modalités GEPL et de l'avant-programme.

Classement final : Le classement de l'épreuve détermine le classement du Critérium, chaque cavalier n'obtenant néanmoins que les points de sa place avec sa meilleure monture.

Prix : Epreuve: prix de la grille GEPL 100 cm x 2 (supplément à charge du GEPL ou son sponsor), selon classement de l'épreuve.

Critérium : coupes, médailles et couvertures brodées aux 3 premiers (à charge du GEPL ou son sponsor), selon le classement du Critérium.

Lors de la soirée de gala du GEPL, les 10 premiers classés du Critérium recevront des lots et prix en espèces selon la grille annuelle GEPL.